



MAIRIE DE
VILLELAURE
84530

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Jeudi 2 juillet 2026, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

17 conseillers présents : Patricia BERGHE - Alexis BLANC - Mickaël BRASSEUR - Vincent CLIMENT - Marie-Ange CORBI - Nathalie ESTAMPES – Florence FRAISSE - Anne-Martine GAUTHERON - Patricia GILLARDO - Josianne MAURIN - Christophe MAZZOTTI - Carol PIZZALA - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Laurent TAMISIER - Grégory VANDERSOUPPEL - Adrien VOGEL - **4 pouvoirs :** Gautier D'HERBOMEZ à Carol PIZZALA - Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET - Caroline ROZENCWAIG-BLANC à Patricia GILLARDO - Didier TONDU à Christophe MAZZOTTI - **2 absents :** Sébastien BONARD - Anne-Laure BOUDJEMA

La séance est présidée par Adrien VOGEL, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 17 conseillers, et annonce les pouvoirs. Christophe MAZZOTTI est désigné secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET auxiliaire.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à la majorité de 17 voix pour et 4 contre (Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA).

Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

Informations municipales :

- ❖ Tirage au sort des jurés d'assises : Comme chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 28 juillet 1978 portant réforme du jury d'assises, il doit être procédé, en public, à partir de la liste électorale de la commune de Villelaure, au tirage au sort de 9 personnes, dont les noms seront communiqués au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON, siège de la Cour d'Assises de Vaucluse. A partir de ce tirage au sort préparatoire et à raison de 3 représentants pour la commune de Villelaure, sous l'autorité du Président de la Cour d'Assises, sera ensuite tirée au sort une liste départementale pour l'année 2027, dans laquelle seront désignés les jurés d'assises des différentes affaires à juger. Cette année, le tirage a été réalisé en public en mairie mercredi 1er juillet à 11 heures, en présence notamment des nouveaux élus du Conseil Municipal des jeunes. Les personnes tirées au sort sont : Benoît GESLOT, Alexandre GILLARDO, Chrystèle GRIECO, Sonia HAVY, Manon LECERF, Laurie MAGNIEN, Cyril RAMBAUD, François RIEU et Laurent SAINTE-MARTHE.
- ❖ Décision municipale 2026-005 : demande de subvention pour la végétalisation du centre village dans le cadre du dispositif départemental Planter 50 000 arbres à hauteur de 2 800 euros sur 12 020,33 euros HT
- ❖ Décision municipale 2026-006 : demande de subvention pour l'acquisition d'équipements de sécurité en centre village dans le cadre du dispositif départemental de répartition des amendes de police à hauteur de 35 000 euros sur une dépense de 51 839,32 euros HT
- ❖ Arrêté municipal portant restriction de l'usage de l'eau prélevée dans la nappe sur le territoire de la commune de Villelaure dans la plaine de la Durance : après attache avec l'agence régionale de la santé et le syndicat Durance Luberon, les communes de Pertuis et de Villelaure ont chacune pris un nouvel arrêté municipal afin de lever les restrictions dans la zone jaune de la carte jointe à leur arrêté, maintenant l'interdiction de consommation d'eau de boisson en zone orange concernant une quinzaine d'habitations dont les propriétaires ont été informés. Toutes les autres utilisations de l'eau redeviennent autorisées. Une analyse sera réalisée dans un premier temps tous les 2 mois par le syndicat Durance Luberon, puis tous les 6 mois afin de suivre l'évolution de la pollution. Une réunion publique d'information est organisée conjointement avec la commune de Pertuis, l'ARS et le syndicat Durance Luberon le 6 juillet à 19h30 à l'espace Georges Jouvin de Pertuis.
- ❖ Conseil Municipal des Jeunes : Carol PIZZALA souhaite la bienvenue aux représentants du CMJ élus samedi dernier et présents à la séance publique de ce soir, comme ils le seront à la cérémonie en hommage aux fusillés du Marderic le 9 juillet. Robin ESCUDIE a été élu président parmi 3 candidats. Monsieur le Maire renouvelle la fierté de l'équipe municipale d'avoir mis en place le Conseil Municipal des Jeunes qui lui tient à cœur, et souhaite également bienvenue aux participants.

1) Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Nathalie ESTAMPES

Monsieur le Maire demande aux élus membres de ces associations de se signaler, et de ne pas prendre part au vote, ni participer à la discussion préalable concernant les associations dans lesquelles ils sont impliqués. Se retirent donc du vote sans participer au débat pour les associations suivantes :

ANCIENS COMBATTANTS	Jean-Louis ROBERT
ASS DE COEUR DE VILLELAURE	Nathalie ESTAMPES
DONNEURS DE SANG	Jean-Louis ROBERT
EPHATA CHEZ MR GOUT GILLES	Caroline ROZENCWAIG-BLANC
ESPRIT RUNNING	Adrien VOGEL



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELE	Marie-Ange CORBI
GROUPEMENT COMMERÇANTS GCAPL	Adrien VOGEL, Mickaël BRASSEUR, Patricia BERGHE
SOCV	Vincent CLIMENT, Anne-Laure BOUDJEMA
TOUCH LUBY	Alexis BLANC
ZERO DECHETS SUD LUBERON	Caroline ROZENCWAIG-BLANC

Monsieur le Maire remercie les associations et les bénévoles sans qui notre village ne bougerait pas autant. Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Commune, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal, Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local, Nathalie ESTAMPES présente le tableau des subventions qui pourraient être attribuées aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026 PROPOSE	Montant exceptionnel supplémentaire
ANCIENS COMBATTANTS	300,00	
ASS DE COEUR DE VILLELAURE	500,00	1 500,00
COMITE DES FETES	16 900,00	
COOP SCOLAIRE MATERNELLE	300,00	
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	300,00	
DONNEURS DE SANG	300,00	
ECOLE DE MUSIQUE JFG (ASSOC)	6 000,00	
ENIGMANIA	200,00	
EPHATA CHEZ MR GOUT GILLES	700,00	
ESPRIT RUNNING	700,00	
APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	800,00	200,00
FOYER RURAL	2 000,00	1 300,00
GROUPEMENT COMMERÇANTS GCAPL	2 600,00	
GYMFIT 84	500,00	
JUDO CLUB VILLELAURIEN	2 000,00	
LA BOULE DE CRISTAL	800,00	
LA PHILHARMONIQUE	1 300,00	
LES GAMBADOUS	500,00	
LES PESCADOUS	500,00	
LIMAX MAXOU CIE	700,00	
SOCV	5 500,00	
STE DE CHASSE ST HUBERT	1 000,00	
TENNIS CLUB	1 500,00	400,00
TOUCH LUBY	5 500,00	1 500,00
VPF (VIVRE ET PARTAGE EN FAMILLE)	500,00	
ZERO DECHETS SUD LUBERON	500,00	
TOTAL	52 400,00	4 900,00
TOTAL BUDGET SUBVENTIONS 2026	65 000,00	
SOLDE au 31/12/2026	12 600,00	7 700,00

Cette question est adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

Voix pour : 21	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

2) Motion de soutien au renforcement de la médicalisation des secours dans le secteur du Sud-Luberon

Sur proposition de Jean-François LOVISOLO, Conseiller Départemental,

Considérant les difficultés récurrentes rencontrées sur le territoire du Sud-Luberon concernant la disponibilité des moyens médicalisés, notamment en raison de la forte sollicitation des équipes d'urgence sur les territoires voisins,
Considérant que cette situation peut entraîner un allongement des délais d'intervention et complexifier la prise en charge rapide des victimes ;

Considérant les enjeux de sécurité, de proximité et d'égalité d'accès aux secours pour les habitants du Sud-Luberon, territoire rural, étendu et soumis à des contraintes opérationnelles spécifiques ;

Considérant la nécessité de garantir aux populations une réponse opérationnelle adaptée, rapide et efficiente ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter l'affectation d'infirmier(e)s sapeurs-pompiers (ISP) au sein des Centres d'Intervention et de Secours du secteur, afin de renforcer la réponse de proximité et d'améliorer la para-médicalisation des interventions ;

Considérant que ce dispositif existe déjà dans plusieurs départements et constitue une réponse complémentaire pertinente dans un contexte national de tension sur les moyens médicaux d'urgence ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'apporter son soutien à la réflexion engagée visant à renforcer les moyens de secours et de médicalisation dans le secteur du Sud-Luberon ;
- de souligner la nécessité d'une prise en compte particulière des spécificités et contraintes opérationnelles de notre territoire ;
- de solliciter l'étude de la possibilité d'un déploiement d'infirmier(e)s sapeurs-pompiers (ISP) au sein des centres d'intervention concernés dans le cadre des travaux et orientations du SDIS de Vaucluse ;
- de demander que les élus locaux soient pleinement associés aux réflexions engagées sur l'évolution de la couverture opérationnelle du territoire.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 21	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

3) Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec COTELUB relatif aux marchés d'assurances et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5211-4-4 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant que le code de la commande publique prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes entre acheteurs afin de mutualiser la passation de marchés publics dans des conditions définies aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Sud Luberon propose à ses communes membres l'adhésion à un tel groupement de commandes pour :

- la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'assurances ;
- les assurances (tous types de garanties) des communes.

La Communauté de Communes Sud Luberon sera le coordonnateur de ce groupement et assurera l'essentiel des missions de passation des marchés (de la définition du besoin à la notification des marchés). Les communes seront uniquement chargées de participer à la définition technique des prestations et fournitures, de signer leurs marchés et d'en assurer l'exécution (suivi financier et technique).

Les frais de publication des marchés seront à la charge de la Communauté de Communes Sud Luberon.

Il est précisé que la Communauté de Communes Sud Luberon est habilitée par ses statuts à mener les procédures de passation ou l'exécution de marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement de commandes, quand bien même ces marchés ne répondent pas à un besoin de la communauté de communes.



MAIRIE DE
VILLELAURE
84530

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Dès lors, il appartient à notre conseil de se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commandes et d'autoriser la signature de la convention constitutive.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'approuver l'adhésion de Villelaure au groupement de commandes relatif aux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assurances,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et de l'autoriser à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son exécution,
- de désigner la Communauté de Communes Sud Luberon en qualité de coordonnateur du groupement dans les conditions fixées par la convention

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 21	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

4) Affectation de salle à l'école maternelle

Monsieur le Maire expose que pour la rentrée de septembre 2025, dans le cadre de la fermeture d'une classe de maternelle, qui était jusqu'alors basée en salle 2, il avait été décidé de déclasser cette salle 2 et de la sortir de l'inventaire des locaux attribués aux activités scolaires afin d'y accueillir les activités péri et extrascolaires.

Or le directeur académique de l'Education Nationale a porté à notre connaissance la réouverture d'une classe de maternelle pour la rentrée de septembre 2026.

Monsieur le Maire propose donc d'affecter la salle 2 aux besoins de l'école maternelle afin d'y accueillir cette nouvelle classe.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 21	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fin de séance de délibérations à 18 h 56

Après que Monsieur le Maire ait prononcé la levée de la séance de délibérations, il a accepté l'intervention de Catherine SERRA, conseillère municipale d'opposition, qui a regretté un manque de communication de la municipalité durant une quinzaine de jours, qu'elle a jugé anxiogène pour la population. Elle a également évoqué les difficultés rencontrées par les habitants pendant les restrictions d'usage de l'eau, notamment en période de canicule, estimant que les solutions proposées pour les douches étaient insuffisantes.

Monsieur le Maire a contesté ces critiques en rappelant que la problématique était connue depuis août 2025, soit plusieurs mois avant l'élection de la nouvelle équipe municipale en mars 2026, période durant laquelle Mme SERRA appartenait à la majorité sortante. Il a estimé que les critiques relatives au manque de communication devaient être « proportionnées » au regard de cette situation héritée, tout en rappelant que la municipalité était pleinement mobilisée depuis son élection : présence sur le terrain, accueil des administrés en mairie, distribution de bouteilles d'eau, mise à disposition de douches et travail continu avec les services compétents et les experts afin d'identifier des solutions pérennes. Monsieur le Maire a également regretté l'absence de propositions formulées par le groupe d'opposition pendant la gestion de la crise. Il a précisé que le seul conseil reçu de l'ancien maire avait consisté à proposer l'installation d'osmoseurs, après avoir indiqué s'être lui-même « mis en sécurité ». (correction apportée lors du vote du présent PV en séance du 20 juillet à la demande de Jean-Louis ROBERT, qui comprend que « Monsieur le Maire a involontairement pu croire que cette mise en sécurité était récente » : l'installation de filtres UV et osmoseur de Jean-Louis ROBERT date de 2002. Les 2 intervenants valident cette précision).

Monsieur le Maire a invité tous les élus à venir en mairie pour échanger directement et formuler leurs propositions. Enfin, il a renouvelé son invitation à la réunion publique organisée le 6 juillet à 19h30 à la salle Jouvin afin d'informer la population et de répondre aux questions des habitants.

Le Maire, Adrien VOGEL		Le secrétaire de séance, Christophe MAZZOTTI	
---------------------------	---	---	---